

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2827

18 novembre 2011

SOMMAIRE

Allo Tools S.A.	135659	EP Megaron S.A.	135678
Anglo American Finland Holdings 1	135657	EP Megaron S.A.	135662
Anglo American Finland Holdings 1	135681	Eurofins Agrosociences LUX	135685
Anglo American Finland Holdings 2	135660	Eurofins Agrosociences Services LUX	135685
Anglo American Holdings 1	135657	Europacom S.A.	135681
Anglo American Holdings 2	135683	Europacom S.A.	135662
Anglo American Holdings 2	135660	Farco S.A.	135669
A.Q.A. S.à r.l.	135681	Financière Tintoretto	135689
ASL S.à r.l.	135665	Gracewell Properties (Horley) S.à r.l. ...	135673
Avatar Holding S.A.	135683	Gracewell Properties (Horley) S.à r.l. ...	135690
Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l.	135658	Kaval S.A.	135676
Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l.	135659	Loyal Capital Group S.A.	135662
Bombardier Transportation Financial Ser- vices S.à r.l.	135693	Loyal Capital S.A.	135662
Carma Lux S.A.	135685	Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF	135678
Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l.	135683	Masséna Partners Luxembourg	135687
Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l.	135686	Mobilized Media S.A.	135687
CH Consult S.à r.l.	135677	Mobilized Port SA	135687
Consultis Conseil S.A.	135693	Ost-Fenster S.à r.l.	135669
Consultis Conseil S.A.	135686	Patron Agmond S.à r.l.	135673
Decofin S.A.	135696	Phoenix II Mixed H	135690
Decofin S.A.	135687	Provinzial Luxemburg S.à r.l.	135684
Deutsche Bank (PAM) SIF, S.A., SICAV	135663	Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l.	135690
Dualux A.G.	135658	Reiserbann Peinture et Décoration S.à r.l.	135678
Dundee International (Luxembourg) Hol- dings S.à r.l.	135687	Repco 44 S.A.	135683
Eaton Holding S.à r.l.	135662	Société de Financement des Risques Indus- triels	135694
Energreen Investment S.à r.l.	135674	Sonnys S.à r.l.	135682
Energreen Investment S.à r.l.	135689	Tom Tol Consulting S.à r.l.	135695
		Tyco Electronics Holding S.à r.l.	135690
		West & Orient Invest S.à r.l.	135678
		Wind River (Luxembourg) S.à r.l.	135696
		Yellow Rock S.à r.l.	135650

Yellow Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.763.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-eight day of September.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mrs Sandrine VIGANO, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on September 20, 2011.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Yellow Rock S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500-EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (125 -EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager/ Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vicechairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance - sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The appearing party "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty five euro (125.-EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500-EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1500.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company
2. to appoint Lux Business Management S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze , le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Mme Sandrine VIGANO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Yellow Rock S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété

que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les

réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et Paiement

La société comparante "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1500.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société Lux Business Management S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Vigano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43253. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137938/378.

(110159357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

**Anglo American Finland Holdings 1, Société à responsabilité limitée,
(anc. Anglo American Holdings 1).**

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 163.185.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ANGLO AMERICAN EXPLORATION LUXEMBOURG, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.157 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Raymond THILL, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given on September 27, 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ANGLO AMERICAN HOLDINGS 1", a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.185, established under the laws of Luxembourg, having its

registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 22nd, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from ANGLO AMERICAN HOLDINGS 1 to ANGLO AMERICAN FINLAND HOLDINGS 1.

As a consequence article 2 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Name.** The Company is incorporated under the name of “ANGLO AMERICAN FINLAND HOLDINGS 1”.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred euro (EUR 1.100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

ANGLO AMERICAN EXPLORATION LUXEMBOURG, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 48, rue de Bragance, L1255 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.157, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "ANGLO AMERICAN HOLDINGS 1", enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.185, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, constituée selon acte du notaire instrumentaire en date du 22 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique, représentant l'entière part du capital social de la Société, a pris la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de ANGLO AMERICAN HOLDINGS 1 en ANGLO AMERICAN FINLAND HOLDINGS 1.

En conséquence l'article 2 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Nom.** La Société est constituée sous le nom de "ANGLO AMERICAN FINLAND HOLDINGS 1" »

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011. LAC/2011/43738. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137484/77.

(110159199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.035.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137499/10.

(110159295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Dualux A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 30 Septembre 2010.

Référence de publication: 2011137580/10.

(110159316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 64.289.067,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.035.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138062/11.

(110159728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Allo Tools S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Mondorf-les-Bains, 38, ZAE Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 145.506.

L'an deux mille onze,

Le trois octobre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALLO TOOLS S.A.", avec siège social à L-5691 Mondorf-les-Bains, 38, Zone d'Activité Economique Le Triangle Vert, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 829 du 17 avril 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 145.506.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à Cruchten, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien SOBCZYK, dirigeant de sociétés, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre mille euros (EUR 4.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00), par la création et l'émission de quarante (40) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces, avec paiement d'une prime d'émission de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,00) par action.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification de l'alinéa premier de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille euros (EUR 4.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00), par la création et l'émission de quarante (40) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, avec paiement d'une prime d'émission de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,00) par action.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Intervention - Souscription - Libération:

Est alors intervenue la société anonyme "Rollinger Venture Capital S.A.", avec siège social à L-7243 Bérelange, 66, rue du Dix Octobre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 147.860,

ici représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé, qui déclare souscrire quarante (40) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'augmentation de capital a été libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Le souscripteur a payé en plus de la valeur nominale des actions nouvelles souscrites, une prime d'émission en espèces de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,00) par action, soit une prime totale de quatre-vingt-seize mille euros (EUR 96.000,00), laquelle se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00), représenté par trois cent cinquante (350) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Rollinger, S. I. Hao, S. Sobczyk, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138033/81.

(110159755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Anglo American Finland Holdings 2, Société à responsabilité limitée,
(anc. Anglo American Holdings 2).**

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 163.186.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ANGLO AMERICAN FINLAND HOLDINGS 1, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.185 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Raymond THILL, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given on September 27, 2011.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ANGLO AMERICAN HOLDINGS 2", a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.186, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 22nd, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from ANGLO AMERICAN HOLDINGS 2 to ANGLO AMERICAN FINLAND HOLDINGS 2.

As a consequence article 2 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Name.** The Company is incorporated under the name of “ANGLO AMERICAN FINLAND HOLDINGS 2”.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred euro (EUR 1.100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

ANGLO AMERICAN FINLAND HOLDINGS 1, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.185, (l’Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d’une procuration donnée le 27 septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble avec l’acte à la formalité de l’enregistrement.

La partie comparante est l’associé unique de la société à responsabilité limitée "ANGLO AMERICAN HOLDINGS 2", enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.185, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, constituée selon acte du notaire instrumentaire en date du 22 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L’associé unique, représentant l’entière du capital social de la Société, a pris la résolution suivante:

Résolution

L’Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de ANGLO AMERICAN HOLDINGS 2 en ANGLO AMERICAN FINLAND HOLDINGS 2.

En conséquence l’article 2 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Nom.** La Société est constituée sous le nom de “ANGLO AMERICAN FINLAND HOLDINGS 2”»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l’anglais, déclare que les comparants l’ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d’une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011. LAC/2011/43739. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137485/77.

(110159198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Eaton Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011137581/10.

(110159317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

EP Megaron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.900.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137596/10.

(110159292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Europacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 136.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011137601/14.

(110159344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

**Loyal Capital Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Loyal Capital S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 octobre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011137719/12.

(110159216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Deutsche Bank (PAM) SIF, S.A., SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 153.081.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of September;

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

was held the extraordinary general meeting of shareholders of Deutsche Bank (PAM) SIF, S.A., SICAV, a Luxembourg public limited company ("société anonyme") having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 153081 qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé within the meaning of the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, Notary in Luxembourg, on 11 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 June 2010 (the "Company").

The meeting was opened at 4 p.m, under the chairmanship of Dayana Bert, Lawyer, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Laurent Tristan, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the Notary to record:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Decision on the dissolution of the Company.

2) Appointment of Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., a private limited company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 4 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B28878, duly represented by Max von Frantzius and Andreas Jockel, as liquidator of the Company and determination of its powers.

3) Miscellaneous.

II. That the names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy or power of attorney, the proxies and power of attorney of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the Notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed. The proxies given shall be initialed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. That the quorum required by law in respect of all items of the agenda is at least fifty percent of the issued capital of the Company and the resolutions on those items of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the meeting.

IV. That, pursuant to the attendance list of the Company, one (1) shareholder, holding thirty-one (31) shares, i.e. one hundred percent (100%) of the issued capital of the Company, is present or represented.

V. That, consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda. After deliberation, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") the meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

In connection with the above, the cash available after all payments to third party creditors will be reimbursed to the sole shareholder as soon as possible.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator of the Company, Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., a private limited company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 4 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B28878, duly represented by Max von Frantzius and Andreas Jockel.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the 1915 Law.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is normally requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxy(ies) such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed at 4.30 pm.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the Notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le sept septembre;

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Deutsche Bank (PAM) SIF, S.A., SICAV, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153081, qualifiée de société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé au sens de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations du 3 juin 2010 (la "Société").

L'assemblée a été ouverte à 16 heures sous la présidence de Dayana Bert, Avocat, demeurant à professionnellement à Luxembourg,

laquelle a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Laurent Tristan, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est établi comme suit:

Ordre du jour

1) Décision de dissoudre la Société.

2) Désignation de Oppenheim Asset Management Service s S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28878, dûment représentée par Max von Frantzius et Andreas Jockel, comme liquidateur de la Société ainsi que la détermination de ses pouvoirs.

3) Divers.

II. Les noms des actionnaires présents lors de l'assemblée ou dûment représentés par procuration, les mandataires des actionnaires ainsi représentés, ainsi que le nombre d'actions dont chaque actionnaire est propriétaire, sont inscrits sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire. La liste susmentionnée ainsi que les procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire, seront annexées au présent acte.

III. Le quorum requis par la loi concernant les éléments composant l'ordre du jour est d'au moins cinquante pour cent du capital émis par la Société et les décisions concernant ces éléments portés à l'ordre du jour doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées lors de l'assemblée.

IV. Conformément à la liste de présence de la Société, un (1) actionnaire, détenant trente et une (31) actions, soit cent pour cent (100%) du capital émis de la Société, est présent ou représenté.

V. En conséquence, la présente assemblée est dûment constituée et peut

donc valablement délibérer sur les éléments composant l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Dans ce cadre, les liquidités disponibles seront remboursées dès que possible à l'actionnaire unique, après paiement aux tierces parties créditrices.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société Openheim Asset Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B28878, dûment représentée par Max von Frantzius et Andreas Jockel.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi de 1915.

Le liquidateur est en mesure d'accomplir tous actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915 sans être contraint de demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où celle-ci est normalement requise.

Le liquidateur peut exempter l'officier des hypothèques de recevoir des enregistrements automatiquement; renoncer à tous les droits réels, droits de préférence, hypothèques, action en rescision; supprimer les saisies avec ou sans paiement de tous les enregistrements privilégiés ou hypothécaires, transcriptions, scellées, oppositions et autres empêchements.

Le liquidateur est déchargé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs tel que nécessaire et pour la durée qu'il choisira.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-avant, le présent acte a été établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. BERT, L. TRISTAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40982. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137570/142.

(110159176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

ASL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.747.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den neunundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1) Die Aktiengesellschaft „CS Participations S.A.“, mit Sitz in L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie, deren Eintragung beim Handels- und Gesellschaftsregister anhängig ist,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren Alleinverwalter, namentlich Herrn Stefan CHORUS, Speditionskaufmann, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 16. Dezember 1961, wohnhaft in L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie.

2) Herr Maximilian CHORUS, Diplom-Kaufmann, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 22. April 1959, wohnhaft in D-54293 Trier, Von Pidollstrasse 80.

Welche Komparanten den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

A. Bezeichnung - Zweck - Dauer - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „ASL S.à r.l.“ („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen („die Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft umfasst die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Beteiligungen in einer oder mehreren Kommanditgesellschaften ("société en commandite simple") halten und als Gesellschafter mit beschränkter Haftung oder als Geschäftsführer dieser Gesellschaften agieren.

Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbeschriebenen Art bestellen, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen, (Großherzogtum Luxemburg).

Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Für eine Verlegung des Sitzes außerhalb der Gemeindegrenzen bedarf es eines einfachen Beschlusses der Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je hundertvierundzwanzig Euro (124,- EUR), welche voll eingezahlt sind.

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden.

Art. 7. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 8. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Dritte bedarf der vorherigen Zustimmung der anderen Gesellschafter mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Im Fall des Todes eines Gesellschafter bedarf die Übertragung von Anteilen des verstorbenen Gesellschafter an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter in einer Hauptversammlung mit einer Dreiviertelmehrheit des Gesellschaftskapitals.

Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter aufgelöst.

C. Geschäftsführung

Art. 10. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Gegenüber Dritten ist der Geschäftsführer, bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer, unter allen Umständen unbeschränkt befugt im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehende Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Die Geschäftsführer werden durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter bestellt, welche(r) die Dauer ihres Mandats bestimmt (bestimmen). Die Geschäftsführer können jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter bzw. von den Gesellschaftern abberufen werden.

Im Falle der Vakanz einer Geschäftsführerposition aufgrund Todes, Rücktritts, Ausscheidens oder aus anderen Gründen können die verbleibenden Geschäftsführer vorübergehend einen Geschäftsführer an dessen Stelle ernennen. Die Gesellschafter entscheidet über die endgültige Bestellung eines neuen Geschäftsführers in der nächsten Hauptversammlung der Gesellschafter.

Art. 11. Bei Bestellung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch den Rat der Geschäftsführer geleitet, welche aus dem Kreis ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden auswählt und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen kann.

Sie kann außerdem einen Sekretär bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen. Die Sitzungen der Geschäftsführung finden am Gesellschaftssitz statt, sofern nicht anderes im Einladungsschreiben bestimmt wird. Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung wahr; in seiner Abwesenheit kann jedoch der Rat der Geschäftsführer per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben, außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden sollen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Fax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangehenden Geschäftsführungsbeschluss festgesetzt wurden.

Bei Anwesenheit oder Vertretung aller Geschäftsführer in einer Sitzung der Geschäftsführung oder im Falle schriftlicher Beschlüsse, denen alle Geschäftsführer zustimmen und die von allen Geschäftsführern unterschrieben werden, ist kein Einladungsschreiben erforderlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Fax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, die den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlauben. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Fax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

Art. 12. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von einem zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch den Rat der Geschäftsführer zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.

Art. 13. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 14. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und haften als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats.

Art. 15. Der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auf der Basis eines von den Geschäftsführern erstellten vorläufigen Abschlusses auszuzahlen, aus dem hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind, wobei die auszuschüttenden Finanzmittel nicht die Summe der erzielten Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich des Verlustvortrages und der Summen, die aufgrund einer gesetzlichen oder einer satzungsmäßigen Verpflichtung den Rücklagen zuzuschreiben sind, überschreiten dürfen.

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 17. Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, sofern die vorliegende Satzung keine größere Mehrheit vorschreibt.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft bedarf jedoch der Einstimmigkeit der Gesellschafter.

Art. 18. Im Falle eines Alleingeschafters übt dieser die der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung aus.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 20. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt ein Inventar, das Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 21. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert.

Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Bei Fehlen ausdrücklicher anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Verwertung der Vermögenswerte und der Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

G. Anwendbares Recht

Art. 23. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind die einhundert (100) Anteile gezeichnet worden wie folgt:

1) Die Gesellschaft "CS Participations S.A.", vorgenannt, fünfundfünfzig Anteile	55
2) Herr Maximilian CHORUS, vorgenannt, fünfundvierzig Anteile	45
Total: hundert Anteile	100

Sämtliche Anteile sind voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie es dem amtierenden Notar, welcher dies ausdrücklich festgestellt.

Beschlussfassung der Gesellschafter

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, haben die vorgenannten Komparenten, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, als Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.
- 2) Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:
 - Herr Stefan CHORUS, Speditionskaufmann, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 16. Dezember 1961, wohnhaft in L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie; und
 - Herr Maximilian CHORUS, Diplom-Kaufmann, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 22. April 1959, wohnhaft in D-54293 Trier, Von Pidollstrasse, 80.
- 3) Jeder Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

Notarielle Bescheinigung

Die Gesellschaft und ihre Satzung erfüllen nach Form und Inhalt die anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen hinsichtlich der Handelsgesellschaften, insbesondere jene bezüglich der Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Gemäß den derzeit im Großherzogtum Luxemburg gültigen rechtlichen Bestimmungen und Vorschriften und in Übereinstimmung mit dem vertragsrechtlichen Prinzip, dass Verträge, die vor einem Notar geschlossen werden, unmittelbar in Kraft treten, existiert die besagte Gesellschaft und erlangt ihre Rechtspersönlichkeit mit dem Datum der Unterzeichnung dieses notariellen Gründungsaktes als Körperschaft und juristische Person, in Abgrenzung von ihren Gesellschaftern, und zwar vor Erfüllung sämtlicher Registrierungs- und Veröffentlichungsformalitäten bei dem Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs und dem offiziellen Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Anmerkung

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass vor Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit der hiermit gegründeten Gesellschaft, diese, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, im Besitz einer vorschriftsmäßigen Handlungsmächtigung, sein muss, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben erschienene Person mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. CHORUS, M. CHORUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2011. LAC/2011/43148. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137493/201.

(110159072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Ost-Fenster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Potaschberg Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 29.683.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B. P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011140431/15.

(110162590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Farco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.757.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE ONZE, VINGT-DEUX SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société anonyme de droit BVI, dénommée Raf Holding Limited, avec siège social aux Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce de BVI sous le numéro BC 1543019, représentée par Me Killen et Dr Bravi ici représentée par Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 septembre 2011, laquelle restera annexée aux présentes.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination FARCO S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de «FARCO S .A.» (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siègesocial. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège social, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- se porter caution, sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cinquante-et-un mille euros (€ 51.000) représenté par cent (100) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

La cession des actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 30 juin à 14 heures 30 minutes. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour précédent.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés dans deux catégories, à savoir les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 11. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 12. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 13. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur (catégorie A ou catégorie B) sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 15. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 19. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 100 actions ont été toutes souscrites par la société anonyme Raf Holding Limited prénommée.

Les actions ont été libérées à concurrence d'un quart chacune, par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille sept cent cinquante euros (€ 12.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 1.300.-.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires ci-dessus prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées pour un mandat de 6 (six) ans en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017:

Administrateurs de catégorie A:

- M. Nicolas KILLEN, avocat, né le 01/12/1964 à Genève, demeurant au 2 rue de Jargonant, CH – 1211 Genève 6;
- M. Gabriele BRAVI, gérant de sociétés, né le 24/02/1940 à Milano, demeurant au 1 Via degli Amadio, CH – 6901 Lugano;

Administrateur de catégorie B:

- M. Jacques RECKINGER, employé, demeurant professionnellement au 40 bld Joseph II, L – 1840 Luxembourg.

2. la personne suivante est nommée commissaire aux comptes pour un mandat de 6 (six) ans de la société jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- Fiduciaire de Luxembourg SA, RCS Luxembourg B 34978 établi au 38 bld Joseph II, L – 1840 Luxembourg.

3. le siège social de la société est établi au 40, bld Joseph II, L – 1840 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.RECKINGER, C.DELVAUX.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 23 septembre 2011. Relation: RED/2011/1971. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): T.KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137622/185.

(110159193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

**Gracewell Properties (Horley) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Agmond S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.450.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Mr. Raymond Thill, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Patron Investments III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 123.328),

being the sole shareholder of Patron Agmond S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 13th, 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1506 on July 7th, 2011.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
 - Modification of the registered name of the company into "Gracewell Properties (Horley) S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Agmond S.à r.l. to Gracewell Properties (Horley) S.à r.l. and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Gracewell Properties (Horley) S.à r.l." (the Company) .

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Raymond Thill, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo

agissant en vertu d'une procuration de Patron Investments III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, étant l'associé unique de Patron Chagan S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2011, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1506 le 7 juillet 2011.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en " Gracewell Properties (Horley) S.à r.l".

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Agmond S.à r.l. en «Gracewell Properties (Horley) S.à r.l.» et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Gracewell Properties (Horley) S.à r.l.», (ci-après, la Société).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. LAC/2011/43422. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137779/71.

(110159197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Energreen Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 162.640.

L'an deux mil onze, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de Energreen Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.640, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

ONT COMPARU:

1) La société de droit luxembourgeoise EQUITY LINER S.A., établie et ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.493, ici représentée par Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé;

2) La société de droit italien MILER Srl, établie et ayant son siège social au 6, Via Carlo Alberto, I-10123 Turin, inscrite au Registre dele Imprese de Turin sous le numéro 10462860015, ici représentée par Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Turin le 22 septembre 2011;

3) La société de droit italien B.P. Global Consulting Srl, avec siège social au 6, Via Carlo Alberto, I-10123 Turin, inscrite au Registre dele Imprese de Turin sous le numéro 10426580014, ici représentée par Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Turin le 22 septembre 2011;

4) La société de droit italien Energy Advisor & Management Srl, avec siège social au 6, Via Carlo Alberto, I-10123 Turin, inscrite au Registre dele Imprese de Turin sous le numéro 01937950994, ici représentée par Madame Valérie

WESQUY, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Turin le 22 septembre 2011.

Ensemble, il sera fait référence aux parties comparantes en tant qu'Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les cent (100) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à cent soixante-deux mille cinq cents euros (162.500.- EUR) par l'émission de mille deux cents (1.200) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune;

2. Libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature d'un montant de cent cinquante mille euros (150.000.-EUR) par apport de 100% des actions de ENERGREEN INVESTMENT EUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeoise, avec siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L1510 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.588;

3. Souscription des nouvelles parts sociales par les associés actuels, au prorata de leur participation;

4. Modification subséquente de l'article 6 paragraphe 1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

6. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à cent soixante-deux mille cinq cents euros (162.500. EUR) par l'émission de mille deux cents (1.200) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'acter la souscription et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription – Libération

1) EQUITY LINER S.A., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille vingt (1.020) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature se composant de mille deux cent soixante-quinze (1.275) actions qu'elle détient dans ENERGREEN INVESTMENT EUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeoise, avec siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.588.

2) MILER Srl, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante (60) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature se composant de soixante-quinze (75) actions qu'elle détient dans ENERGREEN INVESTMENT EUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeoise, avec siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.588.

3) B.P. Global Consulting Srl, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante (60) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature se composant de soixante-quinze (75) actions qu'elle détient dans ENERGREEN INVESTMENT EUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeoise, avec siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.588.

4) Energy Advisor & Management Srl, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante (60) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature se composant de soixante-quinze (75) actions qu'elle détient dans ENERGREEN INVESTMENT EUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeoise, avec siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L1510 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.588.

L'apport en nature total représente 100% des actions de la société ENERGREEN INVESTMENT EUROPE S.A..

Ensemble, il sera fait référence aux actions de la société ENERGREEN INVESTMENT EUROPE S.A. en tant qu'Actions Apportées.

La preuve de la valeur des Actions Apportées d'un montant de cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) a été valablement donnée au notaire instrumentant sous forme de certificats d'évaluations, émis par les Associés et le conseil d'Administration de la Société ENERGREEN INVESTMENT EUROPE S.A..

Lesdits certificats d'évaluation, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés décident d'enregistrer que les parts sociales dans la Société seront, suivant la présente augmentation de capital, détenues comme suit:

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
EQUITY LINER S.A.	1.105
MILER Srl	65
B.P. Global Consulting Srl	65
Energy Advisor & Management Srl	65
Total:	<u>1.300</u>

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6, paragraphe 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Alinéa 1^{er}** . Le capital social de la Société est fixé à cent soixante deux mille cinq cent euros (162.500.- EUR) représenté par mille trois cents (1.300) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec la présente augmentation de capital est d'environ mille sept cents euros (1.700.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: V. Wesquy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 septembre 2011. 42876. Relation: LAC/2011/ Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137585/124.

(110159356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Kaval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.304.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 octobre 2011

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Madame Catherine Peuteman, Madame Claudia Herber, Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de Monsieur Domenico Piovesana, administrateur et président venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Exaudit S.A. venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Kaval S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011140906/19.

(110163118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

CH Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.320.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Frédéric MATHOUILLOT, comptable, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jean-Paul VERMEIRE, informaticien, demeurant au 36 Beukenlann, B-9971 Kapijke, Belgique,

"le mandant"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 août 2011, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée CH CONSULT S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B numéro 52.320, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée en date du 26 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 604 en 1995.

2. Que le capital social de la société à responsabilité limitée CH CONSULT S. à r. l. s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société à responsabilité limitée CH CONSULT S. à r. l..

4. Que par la présente, le mandant, en tant que détenteur unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée CH CONSULT S. à r. l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la société et que le mandataire peut procéder à l'annulation des parts de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Frédéric MATHOUILLOT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2011. Relation GRE/2011/3307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137546/50.

(110158802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.733.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 19 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 octobre 2011.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011137728/14.

(110159562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Reiserbann Peinture et Décoration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, Zone Industrielle am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 105.121.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137815/10.

(110159441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

West & Orient Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.072.

Extrait des principales résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2011 tenue au siège social de la société.

Il a été décidé de renouveler les mandats des gérants en place jusqu'à l'assemblée des associés statuant sur les comptes 2011 et devant se tenir en 2012. Ces gérants sont:

- Monsieur Graham Edwards, gérant technique, demeurant au Luxembourg.
- Monsieur Patrick Sganzerla, gérant administratif, demeurant boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L- 1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour West & Orient Invest S.à r.l.

Patrick Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2011140571/18.

(110162194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

EP Megaron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.900.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of EP Megaron S.A. (the Company), a société anonyme, established and having its registered office at 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. (R.C.S. Luxembourg, section B number 112.900), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on December 21st, 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, on March 21st, 2006, number

580. The Articles of Incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary, on December 27th, 2007, which deed has been published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 641, on March 14th, 2008.

The Meeting is declared open and is presided over by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally in Luxembourg,

who appoints as secretary of the Meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the thirty-one thousand three hundred and twenty (31,320) shares, representing the entire subscribed capital of the Company currently fixed at three million one hundred and thirty-two thousand euro (EUR 3,132,000) are represented at the present Extraordinary General Meeting of the shareholders, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the financial year of the Company which shall begin on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year and end of the current financial year which has begun on 1st January 2011 on the 30th September 2011.

2. Fix the Annual General Meeting of the Company on the last Wednesday of March of each year at 3.00 pm

3. Subsequent amendments of article 15, first paragraph and article 18, first paragraph of the Articles of Association.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to change the financial year so that it should from now on begin on October 1st of each year and end on September 30th of the following year. Therefore the running financial year which started on January 1st, 2011 shall exceptionally end on September 30th, 2011.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to fix the Annual General Meeting of the Company on the last Wednesday of March of each year at 3.00 p.m.

Third resolution

Consequently the Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to amend article 15, first paragraph and article 18, first paragraph of the articles of incorporation which shall from now on read as follows:

“ **Art. 15. First paragraph.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Wednesday of March of each year at 3.00 p.m..”

“ **Art. 18. First paragraph.** The business year begins on October 1st of each year and ends on September 30th of the following year.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Nothing else being on the agenda, the chairman closed thereupon the meeting.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, am neunundzwanzigsten September.

Vor der unterzeichnenden Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft EP Megaron S.A. (die Gesellschaft), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, B Nr. 112.900), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sanem, am 21. Dezember 2005, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 21. März 2006 unter der Nummer 580 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch eine notarielle Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, am 27. Dezember 2007, welche Urkunde am 14. März 2008, unter der Nummer 641, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Corinne PETIT, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg, der zum Schriftführer ernannt, Herr Raymond THILL, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Herr Gianpiero SADDI, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigegeben. Diese Liste und auch die Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle einunddreissigtausenddreihundertundzwanzig (31.320) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von drei Millionen einhundertzweiunddreissigtausend Euro (3.132.000.- EUR) darstellen, bei dieser ausserordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten ist.

III. Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Tagesordnung:

1. Abänderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft welches am 1. Oktober jeden Jahres beginnen und am 30. September des darauf folgenden Jahres enden soll und Ende des laufenden Geschäftsjahres welches am 1. Januar 2011 begonnen hat am 30. September 2011.

2. Festsetzung der jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft auf den letzten Mittwoch des Monats März eines jeden Jahres, um 15.00 Uhr.

3. Dementsprechende Abänderung der Artikel 15, Absatz 1 und Artikel 18, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft.

4. Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt das Geschäftsjahr abzuändern, so dass es von nun an am 1. Oktober eines jeden Jahres beginnt und am 30. September des darauf folgenden Jahres endet. Infolge dessen soll das laufende Geschäftsjahr welches am 1. Januar 2011 begonnen hat ausnahmsweise am 30. September 2011 enden.

Zweiter Beschluss

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die jährliche Generalversammlung der Gesellschaft auf den letzten Mittwoch des Monats März eines jeden Jahres, um 15.00 Uhr fest zu setzen.

Dritter Beschluss

Dementsprechend beschließt die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre den ersten Absatz von Artikel 15 sowie den ersten Absatz von Artikel 18 der Satzung abzuändern so dass sie von nun an folgenden Worlaut haben werden:

„ **Art. 15. Erster Absatz.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Mittwoch des Monats März eines jeden Jahres, um 15.00 Uhr.“

„ **Art. 18. Erster Absatz.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Oktober eines jeden Jahres und endet am 30. September des darauf folgenden Jahres.“

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf circa eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der Kompargenten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Gemäss dem Wunsch derselben Kompargenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Petit, R. Thill, G. Saddi, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. LAC/2011/43436. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137597/127.

(110159293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

A.Q.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 161.186.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138013/10.

(110160302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Anglo American Finland Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 163.185.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138039/10.

(110159675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Europacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 136.948.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "AUREA FINANCE COMPANY", établie et ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 47.028,

ici représentée par Monsieur Alexandre MARGUET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme "EUROPACOM S.A.", établie et ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.948, a été originairement constituée sous la dénomination sociale de "ICOM S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 855 du 8 avril 2008,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 1^{er} octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2164 du 5 novembre 2009, contenant notamment l'adoption de sa dénomination sociale actuelle;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Actionnaire Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'objet social et de donner subséquemment à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet le développement du conseil en entreprises et, à titre accessoire, des apports d'affaires (notamment d'opérations immobilières) et du commissionnement en matière immobilière (conseil en opérations immobilières).

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société pourra en outre gérer, auditer ou contrôler des sociétés, luxembourgeoises ou situées à l'étranger.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. MARGUET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2011. LAC/2011/43154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137600/58.

(110159334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Sonnys S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4940 Bascharage, 107, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.919.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B. P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011140516/15.

(110162594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Anglo American Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 163.186.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2011.
Référence de publication: 2011138040/10.
(110159676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Avatar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 156.297.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2011.
Référence de publication: 2011138059/10.
(110159770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.890.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 octobre 2011.
Référence de publication: 2011138114/10.
(110159867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Repc 44 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 131.084.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de manière unanime de demander à PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. de démissionner de son rôle d'auditeur de la société avec pour effet la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de manière unanime d'appointer Monsieur David Bannerman né le 2 février 1962 à Edinburgh résidant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg en tant que nouvel commissaire aux comptes de la société avec pour effet la date de la présente assemblée générale extraordinaire pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale extraordinaire de la société pour être tenue de manière à approuver les comptes annuels de la société pour l'année financière 2010 étant entendu qu'il commencera sa mission à l'égard de son mandat d'auditeur de la société en rapportant aux actionnaires sur les activités et les résultats financiers de la société pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010.

Monsieur David Bannerman est appointé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2011141303/24.

(110163389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Provinzial Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.842.

Im Jahre zweitausendelf, den neunten September,

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

ist erschienen

Provinzial Nordwest Lebensversicherung AG, eine Aktiengesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Sitz in Sophienblatt 33, 24114 Kiel, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Kiel unter der Nummer HRB 5705 KI, hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Karl-Heinz Rossler, geschäftsansässig in L-1855 Luxemburg, 38, J.-F. Kennedy, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Münster, Deutschland, am 06. September 2011.

Die Komparentin, vertreten wie vorgeannt, verzichtet hiermit für die Gesellschafterin, soweit gesetzlich zulässig, auf die Einhaltung aller durch Gesetz oder Gesellschaftervertrag vorgeschriebenen Formen und Fristen der Einberufung, Ankündigung und Abhaltung einer Generalversammlung der Gesellschafterin und ersuchte den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- dass sie alleinige Besitzerin aller Anteile der unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Provinzial Luxemburg S.à r.l.", eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 142.842, mit Sitz in Luxemburg ist, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen am 22. Oktober 2008 und veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Band C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2806 vom 20. November 2008;

- dass die Satzung der Gesellschaft mehrmals abgeändert wurde und zuletzt durch eine Urkunde des instrumentierenden Notars vom 03. März 2010, veröffentlicht in Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Band C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 737 vom 08. April 2010;

- dass das Gesellschaftskapital auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) festgesetzt ist, aufgeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125);

- dass die einzige Gesellschafterin beschließt, den Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„Die Gesellschaft besteht zum Zweck der Liquidation fort.“

- dass die einzige Gesellschafterin die sofortige Auflösung und Liquidation der Gesellschaft Provinzial Luxemburg S.à r.l. beschließt;

- dass die einzige Gesellschafterin beschließt Herrn Holger Barth, Diplomkaufmann, geboren am 12. Januar 1968 in Saarburg, wohnhaft in D-54441 Ockfen, Zum Geisberg 7a, zum Liquidator zu ernennen und ihm die weitestgehenden Befugnisse so wie sie durch Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, zu erteilen.

Er kann insbesondere alle Handlungen durchführen welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung beantragen zu müssen.

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Beschlüsse aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr EUR 950,-.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Vertreter der Komparentin, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K.-H. ROSSLER und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 13 septembre 2011. LAC/2011 /40317. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 28. September 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011137785/50.

(110159064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

**Eurofins Agroservices LUX, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eurofins Agroservices LUX).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 129.408.

L'an deux mille onze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société à responsabilité limitée "Eurofins International Holdings LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157959,

ici représentée par Madame Pascale TROQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante dûment représentée agissant en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée "Eurofins Agroservices LUX", constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1722 du 14 août 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.408.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de "Eurofins Agroservices LUX" en "Eurofins Agroservices LUX", et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Eurofins Agroservices LUX".".

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13263. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138162/40.

(110159812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Carma Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 133.579.

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CARMA LUX S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 133.579, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 19 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2889 du 12 décembre 2007.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu du notaire instrumentaire en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2471 du 16 novembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent dix-sept mille cent (217.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions cent soixante et onze mille euros (EUR 2.171.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.

2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2011. LAC/2011/43999. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138108/51.

(110159653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.891.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138116/10.

(110159868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Consultis Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8478 Eischen, 25, rue de Waltzing.

R.C.S. Luxembourg B 114.292.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 14 septembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138128/11.

(110159645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138142/10.

(110159680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Decofin S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-8478 Eischen, 25, rue de Waltzing.

R.C.S. Luxembourg B 105.909.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 14 septembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138145/11.

(110159651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Masséna Partners Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 147.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MASSENA PARTNERS LUXEMBOURG

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011140401/12.

(110162846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

**Mobilized Media S.A., Société Anonyme,
(anc. Mobilized Port SA).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.384.

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth day of September.
Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "Mobilized Port S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur,

incorporated by a deed of the undersigned notary, on August 25th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2240 of October 21st 2010,

registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B number 155384

The meeting was opened at 3 pm. and was presided by Ms. Virginie PIERRU, employee, with professional address at L-2740 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Nadine GLOESENER, employee, with professional address at L-2740 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Franciscus called Frank NABUURS, director, residing at 7A Edifici Millenium, 100 AD EL Tarter, Canillo, Andorra.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Change the name of the company into Mobilized Media S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation.

2.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to change the name of the company into Mobilized Media S.A. and subsequently amends article 1 of the articles of incorporations, which will be worded as follows:

“ **Art. 1.** There exists a joint stock corporation (société anonyme) called Mobilized Media S.A. ("the Company").”

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3.30 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mil onze, le vingt-huit septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Mobilized Port S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 25 août 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2240 du 21 octobre 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 155.384,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Franciscus dit Frank NABUURS, directeur, demeurant à 7A Edifici Millenium, 100 AD EL Tarter, Canillo, Andorra.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement du nom de la société en Mobilized Media S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires

des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la Société en Mobilized Media S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Mobilized Media S.A. ("la société").»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, N. GLOESENER, F. NABUURS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43226. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 06 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137748/99.

(110159213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Energreen Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 162.640.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138161/10.

(110159819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Financière Tintoretto, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011138196/10.

(110160277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Gracewell Properties (Horley) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.450.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138221/10.

(110159677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.079.485.228,50.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Avec effet au 29 septembre 2011, Tyco Electronics Group S.A., associé existant de la Société, a transféré 2 670 403 parts sociales B à Tyco Electronics Netherlands (Turkey) Cooperatief U.A., ayant son siège social au Rietveldweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 17261688.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tyco Electronics Holding S.à r.l.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2011140528/15.

(110162785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Phoenix II Mixed H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140436/9.

(110162262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.960.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of September,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Realkapital Aktiv Europa AS, a company incorporated and existing under the laws of Norway, having its registered office at Stranden, 1A Aker Brygge, P.O. Box 1921 Vika, 0125 Oslo, Norway, registered with the Register of Business Enterprises under registration number 992 105 992,

here represented by Mr. Aldwin Dekkers, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 6 September 2011 in Oslo.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Member (the "Sole Member") of Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l. (formerly REO Arkauwald S.à r.l.), a société à responsabilité limitée having its registered office at 16, rue Beck, L1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131 960, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on September 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2417, on October 25, 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company were modified for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated June 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1658, on July 5, 2008.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

Agenda

1. Cancellation of the nominal value of the shares of the Company;
2. Increase the Company's share capital by an amount of two hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 287,500) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to three hundred thousand Euro (EUR 300,000), paid up in kind without the issuance of new shares, thereby increasing the accounting value of the existing shares;
3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association; and
4. Miscellaneous.

The Sole Member representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Member resolves to cancel the nominal value of the shares.

Second Resolution

The Sole Member resolves to increase the Company's share capital by an amount of two hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 287,500) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to three hundred thousand Euro (EUR 300,000) without the issuance of new shares, thereby increasing the accounting value of the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed Sole Member, represented by Mr. Aldwin Dekkers, prenamed, by virtue of the aforementioned power of attorney declared to subscribe to the entire capital increase, and to have fully paid up such capital increase through a contribution in kind consisting of a claim held by the Sole Member against the Company for a total amount of fourteen million one hundred ninety-one thousand eight hundred and thirty-three Euro (EUR 14,191,833) out of which two hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 287,500) shall be allocated to the share capital and thirteen million nine hundred and four thousand three hundred and thirty-three Euro (EUR 13,904,333) shall be allocated to the share premium.

The proof of the value of the contribution in kind is given to the undersigned notary by virtue of a management report drawn up by the managers of the Company and dated 7 September 2011.

Third Resolution

Further to the above resolution, the Sole Member resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's capital is set at three hundred thousand Euro (EUR 300,000) represented by one hundred twenty-five (125) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.“

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le sept septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Realkapital Aktiv Europea AS, une société ayant son siège social au Stranden, 1A Aker Brygge, P.O. Box 1921 Vika, 0125 Oslo, Norvège, inscrite au registre des sociétés sous le numéro d'enregistrement 992 105 992,

Ici représentée par Monsieur Aldwin Dekkers, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 septembre à Oslo.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique (l'«Associé Unique») de Realkapital Aktiv Europea Lux S.à r.l. (anciennement REO Arkauwald S.à r.l.), une société à responsabilité limitée immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B131 960, ayant son siège social au 16, rue Beck L-1222 Luxembourg, constituée selon un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2417, le 25 octobre 2007 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, daté du 10 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1658, le 5 juillet 2008.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a demandé au notaire instrumentant de prendre acte de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
2. Augmentation du capital de la Société à concurrence de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 287.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) à trois cent mille euros (EUR 300.000) libérée par un apport en nature, sans recourir à l'émission d'actions nouvelles, augmentant ainsi le pair comptable des actions existantes;
3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts;
4. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 287.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) à trois cent mille euros (EUR 300.000), sans recourir à l'émission de parts sociales nouvelles, augmentant ainsi le pair comptable des parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'Associé Unique pré-désigné, représenté par Monsieur Aldwin Dekkers, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire à l'entière de l'augmentation de capital et libérer intégralement le montant de l'augmentation de capital sous la forme d'un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique a à l'encontre de la Société d'un montant total de quatorze millions cent quatrevingt-onze mille huit cent trente-trois euros (EUR 14.191.833), duquel deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 287.500) seront alloués au capital social et treize millions neuf cent quatre mille trois cent trente-trois euros (EUR 13.904.333) seront alloués à la prime d'émission.

La preuve de la valorisation de l'apport en nature est ici présentée au notaire instrumentant en vertu d'un rapport du conseil de gérance établi par les gérants de la Société en date du 7 septembre 2011.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ EUR 5.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEKKERS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40384. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011137805/131.

(110158948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Consultis Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8478 Eischen, 25, rue de Waltzing.

R.C.S. Luxembourg B 114.292.

L'an deux mil onze, le quatorze septembre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société CONSULTIS CONSEIL S.A., avec siège à Mamer, 94, route d'Arlon, constituée sous la dénomination de CONSULTIS S.A. aux termes d'un acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 931 du 12 mai 2006, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 114.292 et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire Joseph ELVINGER, en date du 30 janvier 2006, publiée au Mémorial C numéro 955 du 16 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DE COSTER, économiste consultant, demeurant à Eischen,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique GILSONBARATON, salariée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc SCHWARZBAUM, ingénieur commercial, demeurant à B-1150 Bruxelles.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote la résolution suivante, approuvée à l'unanimité:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8478 Eischen, 25, rue de Waltzing.

La deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts sera désormais libellée comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Hobscheid.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, tous ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. De Coster, V. Baraton, M. Schwarzbaum, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 19 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3516. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138129/41.

(110159646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Bombardier Transportation Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.272.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mai 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 juin 2011.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011138497/13.

(110159660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

SOFIRI, Société de Financement des Risques Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 26.550.

L'an deux mil onze, le huit septembre.

Par-devant Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE FINANCEMENT DES RISQUES INDUSTRIELS (en abrégé SOFIRI) ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 365 du 16 décembre 1987 et dont les statuts ont été modifiés par un acte de Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 février 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 411 du 8 juin 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 26.550.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Hervé Monin, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président nomme comme secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Valérie Coquille, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de 1.816.525,17 EUR pour le porter de son montant actuel de 1.257.704,39 EUR représenté par 82.500 actions à 3.074.229,56 EUR sans création de nouvelles actions, mais par augmentation du pair comptable des actions, moyennant versement en espèces.

2. Paiement et libération des 1.816.525,17 EUR en espèce par les actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 1.816.525,17 EUR (un million huit cent seize mille cinq cent vingt-cinq Euros et dix-sept Cents) pour le porter de son montant actuel de 1.257.704,39 EUR (un million deux cent cinquante-sept mille sept cent quatre Euros et trente-neuf Cents) à un montant de 3.074.229,56 EUR (trois millions soixante-quatorze mille deux cent vingt-neuf Euros et cinquante-six Cents) sans création et émission de nouvelles actions, mais par augmentation du pair comptable des actions, la libération étant réalisée par les actionnaires au pro rata de leurs participations respectives.

La somme de 1.816.525,17 EUR (un million huit cent seize mille cinq cent vingt-cinq Euros et dix-sept Cents) est à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions soixante-quatorze mille deux cent vingt-neuf Euros et cinquante-six Cents (3.074.229,56 EUR) représenté par quatre-vingt-deux mille cinq cents (82.500) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 9.30 heures.

135695

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à trois mille cents Euros (3.100.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, V. COQUILLE, H. MONIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40985. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137860/64.

(110158960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Tom Tol Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8478 Eischen, 25, rue de Waltzing.

R.C.S. Luxembourg B 104.085.

L'an deux mil onze, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

la société DECOFIN S.A., avec siège à Mamer, 94, route d'Arlon, constituée sous la dénomination de DECOFIN HOLDING S.A. aux termes d'un acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 517 du 1^{er} juin 2005, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 105.909 et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2006, publiée au Mémorial C numéro 1281 du 03 juillet 2006, ici représentée par un de ses administrateurs délégués: Monsieur Christian DE COSTER, économiste consultant, demeurant à Eischen.

Après avoir établi, qu'elle possède toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée TOM TOL CONSULTING s.à r.l., dont le siège social se trouve à Mamer, 94, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 104.085,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 09 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 81 du 28 janvier 2005,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire ELVINGER, de résidence à Luxembourg en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1269 du 30 juin 2006,

la comparante s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et elle a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8478 Eischen, 25, rue de Waltzing.

L'article 4 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Hobscheid.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, es-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: C. DE COSTER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 19 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3514. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138456/39.

(110159659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Decofin S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-8478 Eischen, 25, rue de Waltzing.

R.C.S. Luxembourg B 105.909.

L'an deux mil onze, le quatorze septembre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société DECOFIN S.A., avec siège à Mamer, 94, route d'Arlon, constituée sous la dénomination de DECOFIN HOLDING S.A. aux termes d'un acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 517 du 1^{er} juin 2005, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 105.909 et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2006, publiée au Mémorial C numéro 1281 du 03 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DE COSTER, économiste consultant, demeurant à Eischen,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique GILSONBARATON, salariée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc SCHWARZBAUM, ingénieur commercial, demeurant à B-1150 Bruxelles.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote la résolution suivante, approuvée à l'unanimité:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8478 Eischen, 25, rue de Waltzing.

La deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts sera désormais libellée comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Hobscheid.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, tous ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DE COSTER, V. BARATON, M. SCHWARZBAUM, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 19 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3515. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138146/41.

(110159652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Wind River (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141914/9.

(110163911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.